

Neuilly, le 4 mars 2014 - 17h45

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 27 mars 2014

Les actionnaires de la Société ARGAN sont invités à participer aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront le :

Judi 27 mars 2014 à 14 heures 30
à la Maison des Associations de Neuilly sur Seine - Salle A
2 bis rue du Château, 92200 Neuilly sur Seine

L'avis de réunion, comportant l'ordre du jour et le projet des textes de résolutions a été publié au BALO du 17 février 2014 (bulletin n°21).

L'avis de convocation sera publié au BALO du 10 mars 2014 (bulletin n°30), ainsi qu'au Journal Spécial des Sociétés du 8 mars 2014.

Les modalités de participation et de vote à cette Assemblée figurent dans ces avis.

Les informations ou documents relatifs à l'Assemblée Générale Mixte peuvent être consultés sur le site Internet d'Argan, à l'adresse suivante : www.argon.fr, rubrique Espace Investisseurs / Assemblées Générales.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.

Argan précise que les documents suivants sont librement accessibles et consultables sur son site internet www.argon.fr dans la rubrique Espace Investisseurs / Assemblées Générales :

- ◇ le rapport du Directoire sur la gestion de la Société et l'activité du Groupe au cours de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2013,
- ◇ les comptes sociaux et consolidés de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2013,
- ◇ les rapports des commissaires aux comptes de la Société sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2013.

A propos d'Argan

ARGAN est une foncière française spécialisée en développement et location de plateformes logistiques premium. ARGAN associe la transparence d'une société cotée en bourse à la stabilité d'une stratégie claire, mise en œuvre par l'actionnaire majoritaire accompagné d'une équipe de cadres associés, experts dans leurs spécialités.

Acteur majeur, la foncière détient plus d'un million de m² en France, loués à des entreprises de toute première qualité, avec lesquelles elle partage une stratégie de long terme.

ARGAN est cotée sur le compartiment B de NYSE-Euronext Paris (ISIN FR0010481960) et fait partie des indices CAC All-Tradable et CAC small. La foncière a opté pour le régime des SIIC au 1er juillet 2007.



Plus d'informations sur le groupe ARGAN sur argon.fr



Francis Albertinelli

Tél : 01 47 47 05 46 - E-mail : contact@argon.fr

Citigate
Dewe Rogerson

Agnès Villeret – Relations investisseurs / Audrey Berladyn – Relations presse

Tél : 01 53 32 78 95 / 84 76- agnes.villeret@citigate.fr/audrey.berladyn@citigate.fr

ARGAN - S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 28 324 256 €uros - RCS Nanterre B 393 430 608
Siège social : 10 rue Beffroy - 92200 Neuilly sur Seine